

INTRODUCTION :

LES CONDITIONS D'EMERGENCE DU SECTEUR PUBLIC

Le fait social dominant en Algérie, depuis l'indépendance, est certainement la constitution et la consolidation progressive du secteur public à direction étatique, défini comme un ensemble d'entreprises dont :

- la propriété juridique revient à l'Etat,
- l'orientation des investissements est décidée au niveau du pouvoir d'Etat,
- les dirigeants sont nommés par décision politique du pouvoir d'Etat (I).

Ainsi, l'accumulation du capital n'est plus le fait de l'initiative privée ; elle se poursuit par le biais de l'appropriation étatique des principaux moyens de production (II).

Du fait même de son existence, ce secteur public apparaît d'emblée comme un secteur concurrent au secteur privé. Mais, parce que sa base économique tend à s'élargir plus rapidement, il apparaît également comme le secteur dominant. En ce sens, c'est l'Etat qui, en Algérie, prend progressivement la direction économique.

a)- Cette affirmation de l'Etat, comme organe de direction de l'activité économique, trouve son explication aussi bien dans la nature de la colonisation en Algérie, que dans les conditions de la lutte de libération.

En Algérie, ni la bourgeoisie nationale, ni le prolétariat rural et urbain, ne pouvaient, au lendemain de l'indépendance, s'imposer comme forces sociales dominantes, et donc imposer à l'ensemble de la société leur projet politique et économique. Cette donnée tient

(I) A. BENACHENHOU : "Planification et développement en Algérie"
(1962-1980) - p. 9

(II) Selon le Programme de Tripoli (Annuaire de l'Afrique du Nord 1962), cette voie est la seule qui puisse, dans les conditions de l'Algérie, assurer "un développement rapide, harmonieux et tendu vers la satisfaction des besoins primordiaux du peuple".

au caractère particulier de la domination coloniale en Algérie, caractère qui tranche avec la nature de la colonisation en Tunisie ou au Maroc, par exemple.

Dans ces pays, en effet, la colonisation, plus tardive et moins brutale, s'est caractérisée par une relative conservation des formes administratives, politiques et économiques préexistantes. Cela a permis l'émergence d'une "élite indigène", la bourgeoisie nationale, qui a pu se développer et exprimer sa vocation à une affirmation autonome en tant que classe et en tant que nation. A l'indépendance, l'héritage économique et politique de la colonisation a pu ainsi être transféré sans grands bouleversements sociaux, à une bourgeoisie nationale capable, du fait de sa position dominante, d'imposer un programme économique à caractère libéral.

En Algérie, au contraire, la colonisation a déterminé une profonde altération, voire une destruction des structures administratives politiques et économiques antérieures. "La brutalité de la conquête, écrit A. KHELIF, et la spécificité de la colonisation française en Algérie (colonisation de peuplement) a conduit à la destruction totale des formes d'organisation sociale et administrative, prévalant dans la société traditionnelle algérienne. Comparée aux formes prises par la pénétration coloniale dans les autres pays du Maghreb ou d'Afrique, la colonisation de l'Algérie contrastait par son caractère violent" (I).

La nature absolutiste de la domination coloniale a empêché l'émergence d'une bourgeoisie nationale au plan économique, comme au plan politique, mais aussi la constitution d'un prolétariat rural et urbain, ayant une claire conscience de classe et organisé politiquement.

Tel est le point de départ de l'explication fournie par A. BENACHENHOU (II). Celle-ci est fondée sur l'idée que, théoriquement

(I) A. KHELIF : "Industrialisation et accumulation du capital en Algérie" -thèse-Paris- 1976- p.11. Voir sur cette question G. CHALIAND et J. MINCES : "L'Algérie indépendante"- petite collection Maspéro - 1972- pp 8 et suivantes.

(II) A. BENACHENHOU : Planification et développement en Algérie (1962-1980)- p.7 à 43.

la formation d'un puissant secteur public n'est possible que dans des conditions socio-politiques précises, celles de l'absence ou de la faiblesse d'une classe sociale suffisamment puissante pour promouvoir un développement économique servant ses propres intérêts. Pour l'auteur, ceci était précisément le cas de l'Algérie à la veille de l'indépendance.

Cette approche pose évidemment la question de la nature de classe de l'Etat. Si on admet, note l'auteur, d'une part que la "construction du socialisme a nécessairement pour origine l'étatisation de l'économie et la mise en place du secteur public", d'autre part que "les forces sociales fondamentalement acquises au socialisme ne sont pas en mesure immédiatement de mettre en place les formes d'organisation nécessaires au développement du socialisme", alors "le secteur public, quand il naît, sera l'enjeu de luttes sociales. Il est, par excellence, le lieu économique de la transition" (p.6).

On se trouve là en présence d'une thèse qui admet l'existence, au sein des appareils d'Etat, de toutes les forces sociales "intéressées les unes et les autres à l'utiliser comme instrument de satisfaction de leurs intérêts économiques et sociaux" (P.6). Précisément la période 1962-1966 est dite "période d'attente" car "l'équilibre des forces est alors tel qu'aucune d'entre-elles ne parvient à imprimer au développement économique en Algérie une ligne conforme à ses propres intérêts" (p.12). Ce n'est qu'en 1966-67 que le secteur public peut se développer, lorsque l'Etat, disposant de moyens financiers conséquents (liés aux exportations du secteur pétrolier et de l'agriculture "moderne"), devient en mesure d'imposer une doctrine de développement cohérente.

b)- Une explication différente est avancée par les tenants de la thèse du capitalisme d'Etat. C'est par exemple, la position de M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT pour qui, le maintien, après l'indépendance, des structures administratives de la colonisation autant que la vacation des emplois et des logements urbains due au départ massif des colons, auraient permis "la promotion rapide de la petite et moyenne bourgeoisie aux postes de commande de l'appareil d'Etat" (I).

(I) M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT : "Le capitalisme d'Etat algérien"
Maspéro 1977

Celle-ci va s'employer alors à réunir les "conditions de réalisation de ses virtualités capitalistes" (p.57), autrement dit à élargir les bases matérielles de son existence, en tant que classe dominante en Algérie. Or, "étant dans l'impossibilité de réaliser une appropriation privative à grande échelle des moyens de production, tant agricoles qu'industriels, son affirmation, en tant que nouvelle classe dirigeante, ne peut passer que par la construction d'une économie étatisée... la nationalisation est l'arme appropriée pour s'assurer la conquête des bases économiques" (p.58).

Dans cette optique, la période 1962-1966 ne peut plus s'interpréter comme une "période d'attente", mais comme une phase de luttes de classe intenses, que la petite et moyenne bourgeoisie mènent simultanément contre la bourgeoisie privée (nationale et étrangère), et contre le prolétariat rural et urbain. Elle est une période de transition au capitalisme d'Etat.

c)- L'état des luttes politiques, au cours de cette période 1962-1966, est tel qu'aucune force sociale ne peut organiser à son profit le développement des forces productives. Il en résulte une stagnation économique générale, révélée par l'évolution d'un certain nombre d'indices significatifs : volume des investissements, de la production intérieure brute, des exportations. (I)

unité : 10³ dinars

	1963	1964	1965	1966
Investissements globaux	2.713	2.328	2.408	2.192
Production intérieure brute	11.214	12.063	13.168	12.690
Exportations	3.185	3.486	3.386	3.655

(I) Source : les Comptes nationaux - INPED - S.E.P. Alger, cité par A. BENACHENHOU-op cit-p.20-21.

Tandis que le volume d'investissements enregistre un net recul entre 1963-1966, la PIB et les exportations ne se maintiennent que par l'activité des sociétés étrangères dans le domaine pétrolier. Ce secteur est le seul dont la valeur ajoutée (moyenne de 58,5 % de la V.a. industrielle durant la période) est appréciable. La conséquence en est un taux de chômage global, estimé en fin de période à 30,6 % (I) :

unité : milliers

	Agriculture	autres secteurs	Total
Population	6.300	5.520	11.820
Population active théorique	1.300	1.180	2.480
Population employée	870	850	1.720
Chômage	430	330	760
Taux de chômage	33 %	28 %	30,6 %

Le désinvestissement, ainsi enregistré, trouve son explication, d'abord dans les transferts massifs de capitaux privés, au cours d'une période politiquement instable. On sait que, jusqu'en 1963, l'Algérie fait partie de la zone franc, et à ce titre, les capitaux privés sont librement transférables. Le contrôle des changes, en octobre 1963, ainsi que la création du dinar algérien en avril 1964, ne sont pas suffisamment efficaces pour freiner une sortie de capitaux, évaluée à 3,4 milliards de francs entre 1963 et 1965, soit l'équivalent du budget de l'Etat de 1963 (II).

(I) Source : Recensement de la population -1966.

(II) M. RAFFINOT- P. JACQUEMOT- op cit. p.69

Il s'expliquerait également par la lourdeur des dépenses improductives à la charge de l'Etat, comparée à l'indigence des moyens financiers dont cet Etat dispose :

RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES - REALISATIONS (I)

(en millions de dinars courants)

	1963	1964	1965	1966
A. <u>Recettes définitives</u>	3.289	3.200	3.038	3.517
1. Fiscalité ordinaire.....	2.017	2.210	1.974	2.392
2. Autres recettes.....	1.025	694	517	298
3. Fiscalité pétrolière.....	246	296	447	632
4. Contribution du secteur d'Etat.....	-	-	-	195
B. <u>Dépenses définitives</u>	2.672	2.811	3.249	3.791
1. de fonctionnement.....	2.238	2.070	2.757	2.846
2. d'équipement.....	434	741	492	945
C. <u>Solde du budget de l'Etat (A-B)</u> ..	+ 616	+ 389	- 211	- 274
D. <u>Prêt du Trésor</u>	744	811	197	316
E. <u>Découvert du Trésor</u>	- 128	- 422	- 408	- 590

Privé de moyens financiers importants, l'Etat ne pouvait étendre ses bases économiques (extension du secteur public) au-delà des moyens de production déjà existants dans l'agriculture et dans l'industrie. Il ne pouvait, de ce fait, imposer une stratégie cohérente d'accumulation du capital. Celle-ci ne sera possible qu'à partir de 1966-1967, lorsque les forces sociales intéressées à l'extension

(I) Source : Statistiques financières 1963-1966- SEP et lois de finances 1963-1966.

du champ d'intervention de l'Etat s'imposent comme forces sociales dominantes. Disposant de ressources financières conséquentes (notamment celles ayant pour origine la fiscalité pétrolière), elles mettent alors en oeuvre une stratégie autonome de développement au sein de laquelle prendra place la politique agraire, objet de notre étude (I).

(I)- l'Etat assure le renforcement de son pouvoir économique par la transformation progressive des rapports de pouvoir, au double plan interne et externe :

- au plan interne, cette transformation se manifeste simultanément par l'étatisation du secteur agricole "autogéré" (entamée dès mars 1963 par la promulgation des "Décrets historiques de Mars"), et par l'intégration des petites unités industrielles, mises en auto-gestion au sein des Sociétés Nationales, au fur et à mesure de leur création ;

- au plan externe, ce sont les "nationalisations" des avoirs étrangers, qui représenteront le moyen privilégié d'extension du pouvoir économique de l'Etat. Le professeur DE BERNIS écrit à ce sujet : "Dès la prise de pouvoir par le Président Boumédiène, le 19 juin 1965, c'est sur le modèle de la Société Nationale que le secteur d'Etat s'étendra à l'ensemble des activités minières, industrielles et bancaires. Créée à raison d'une, par grand secteur d'activité, elle est chargée, sous la tutelle de son Ministère de rattachement, le plus souvent celui de l'Industrie, de réorganiser son secteur et d'en assurer le développement. Beaucoup d'entre-elles furent créées à la suite de la nationalisation du secteur considéré". G.D. DE BERNIS : "L'Algérie à la recherche de son indépendance : nationalisation et industrialisation" in "L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique" Collectif d'auteurs - PUG-Maspéro- 1975.